



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Ville de Malartic du mardi, 18 décembre 2014, tenue au 901,
rue Royale à Malartic, à 18 h 45**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière conseiller, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général;
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier;
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2014-12-469**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1.0.- Adoption de l'ordre du jour;

2.0.- Adoption du *Règlement numéro 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives;*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 3.0.- Adoption de l'entente tripartite pour le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;
- 4.0.- Libération d'une retenue en fiducie : Travaux réalisés par la Corporation minière Osisko;
- 5.0.- Rapport financier trimestriel pour la période se terminant au 30 septembre 2014 et réaménagements budgétaires;
- 6.0.- Adoption du *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 928 185,41 \$;*
- 7.0.- Adoption du *Règlement numéro 837 concernant la tarification des biens, services et activités de la Ville de Malartic;*
- 8.0.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à madame Aline Côté-Lamarche – 721-727, rue Royale;
- 9.0.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur John Chiarot – 759, rue Royale;
- 10.0.- Période de questions;
- 11.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION
2014-12-470**

- 2.0.- **Adoption du Règlement numéro 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-12-471**

- 3.0.- **Adoption de l'entente tripartite pour le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général adjoint et greffier, Me Gérald Laprise ou le greffier adjoint *par intérim*, monsieur Mathieu Beaudin, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or et la Ville de Malartic pour le Programme de supplément au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

D'AUTORISER l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or a gérer en son nom le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

QUE la Ville de Malartic s'engage à défrayer 10 % des coûts;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-12-472**

4.0.- Libération d'une retenue en fiducie : Travaux réalisés par la Corporation minière Osisko

CONSIDÉRANT QUE le 27 avril 2011, la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont signé un acte de fiducie à titre de garantie omnibus pour un montant de 3 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2012-11-472, la somme de 2 500 000 \$ a été libérée à la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE les déficiences constatées dans la correspondance adressée à monsieur Bryan A. Coates le 5 novembre 2012 n'ont pas été totalement résolues;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec le représentant de la Mine Canadian Malartic le 10 décembre 2014, un protocole d'entente sera établi en lien avec les problématiques et déficiences à corriger;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LIBÉRER une partie des sommes détenues en fidéicommiss, soit la somme de 400 000 \$ à la Mine Canadian Malartic;

DE CONSERVER une somme de 100 000 \$ en fonction des travaux à effectuer et en lien avec les problématiques de pression d'eau;

QU'un protocole d'entente sera établi en lien avec les problématiques et les déficiences à corriger;

Adoptée.

Départ de monsieur Jean Carrier à 18 h 55.

**RÉSOLUTION
2014-12-473**

5.0.- Rapport financier trimestriel pour la période se terminant au 30 septembre 2014 et réaménagements budgétaires

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 9.2 du *Règlement numéro 672 Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire*, la trésorière doit au cours de chaque trimestre préparer et déposer le rapport financier trimestriel et les réaménagements budgétaires lors d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* oblige la trésorière à déposer des états comparatifs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé au conseil municipal les documents financiers au 30 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport financier au 30 septembre 2014 et les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 18 décembre 2014, tels que présentés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-12-474

6.0.- Adoption du Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 928 185,41 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie - phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 928 185,41 \$*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-12-475

7.0.- Adoption du Règlement numéro 837 concernant la tarification des biens, services et activités de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 837 concernant la tarification des biens, services et activités de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-12-476

8.0.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à madame Aline Côté-Lamarche – 721-727, rue Royale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la façade du 721-727, rue Royale ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences du *Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation pour la période 2013-2015 de la rue Royale*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER l'aide financière de 2 923,10 \$ à madame Aline
Côté-Lamarche;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-12-477**

**9.0.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 :
Aide financière accordée à monsieur John Chiarot – 759, rue
Royale**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la façade du 759,
rue Royale ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences
du *Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation
pour la période 2013-2015 de la rue Royale;*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER l'aide financière de 5 913,52 \$ à monsieur John
Chiarot;

Adoptée.

10.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2014-12-478**

11.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 15.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER